

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 février 2018 portant nomination
au Conseil national des opérations funéraires**

NOR : INTB1805312A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2016 portant modification de la composition du Conseil national des opérations funéraires ;
Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :
Sur proposition du ministre de l'économie et des finances :
M. Paul BOSCH-BIERN, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Matthieu DECONNINCK.
Mme Anne FAUCONNIER, en qualité de membre suppléante, en remplacement de Mme Martine BARBE.

Article 2

Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des salariés du secteur funéraire :

Sur proposition de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force ouvrière :
Mme Anne-Marie BAGLIERI, en qualité de membre suppléante, en remplacement de Mme Christiane DI VUOLO.

Article 3

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
B. DELSOL